

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE

YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Travaux de restauration de l'église – approbation du plan de financement et demandes de subventions

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

M. ALLUIN informe les membres de l'Assemblée du projet de restauration de la tour sud de l'Eglise abritant le clocher.

Le clocher présente de nombreux désordres dus à un défaut d'entretien et d'étanchéité, mais aussi à la mise en place d'un beffroi inadapté.

Il a en effet été réinstallé au milieu du XVIème et, à cette occasion, il a été amputé d'un étage, la voûte qui le couvrait ayant été démolie. De ce fait, il repose sur des appuis précaires. Une cloche a même dû être entamée afin de ne pas cogner dans le beffroi.

De plus, les coups dus à son fonctionnement (percussion, fréquence sonore) ont endommagé les maçonneries hautes.

De nombreuses mais insuffisantes campagnes de consolidation ont été menées depuis lors.

Enfin, la couverture constituée d'une dalle de béton armé contribue à la fragilisation de la tour (défaut d'étanchéité, absence de chéneau...)

Par ailleurs, il rappelle que cette tour est sécurisée par un échafaudage depuis plusieurs années pour un coût annuel de presque 40 000 € et qu'il convient de lancer ces travaux qui auraient dû être entrepris dans la foulée de ceux qui concernaient la restauration des couvertures de l'édifice, achevés en 2017.

A. Nature des travaux :

Les travaux de restauration proposés sont :

- Dépose du beffroi et conception d'un nouveau beffroi adapté à la structure, dont débouchement des abat-sons.
- Démontage et remontage des cloches (pour créer un espace suffisant pour les travaux)
- Restauration des maçonneries intérieures
- Démontage de la dalle de couverture pour faciliter l'évacuation du beffroi.
- Consolidation des maçonneries extérieures (tirants)
- Mise en place d'une nouvelle couverture en cuivre sur charpente bois.

B. Le plan de financement global

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 1 775 516 € HT et elle pourrait être subventionnée de la manière suivante :

Objet	Montant	Financiers	Assiette éligible (pour info)	Taux de subvention sur coût global	Montant du financement
Maîtrise d'œuvre	99 776 €	DRAC	1 775 516 €	40,00%	710 206 €
Coordination SPS	7 588 €	Conseil Régional	1 775 516 €	20,00%	355 103 €
Travaux	1 588 716 €	Conseil Départemental	1 775 516 €	20,00%	355 103 €
Aléas et imprévus (5% des travaux)	79 436 €	Commune (autofinancement)	1 775 516 €	20,00%	355 103 €
Total H.T. du projet	1 775 516 €	Total H.T. du financement			1 775 516 €

C. Les offres

Les travaux ont été divisés en 7 lots dont les offres retenues en Commission d'Appel d'Offres sont les suivantes :

Lot n°	Objet	Entreprise proposée	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	Installation de chantier / échafaudage	ALTRAD ARNHOLDT	355 760,00 €	426 912,00 €
2	Maçonnerie, pierre de taille, consolidation de structure	LEON NOEL	586 621,50 €	703 945,80 €
3	Restauration de la sculpture sur pierre	ATELIERS ENACHE	169 966,33 €	203 959,60 €
4	Metallerie, serrurerie	YONNE METAL - SARL LEMAIRE JACQUES	53 702,22 €	64 442,66 €
5	Charpente, beffroi, menuiserie	DULION CHARPENTE	213 573,35 €	256 288,02 €
6	Campanaire	MAMIAS	39 778,00 €	47 733,60 €
7	Couverture	LES CHARPENTIERS DE BOURGOGNE	169 315,07 €	203 178,08 €
TOTAL			1 588 716,47 €	1 906 459,76 €

D. Les financeurs

M. ALLUIN propose de demander des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qui dépend du Ministère de la Culture, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Il explique que les travaux seront répartis en 3 tranches et se dérouleront sur 30 mois à compter de 2023.

Les subventions DRAC et Conseil Régional sont attribuées par tranche. Les tranches se décomposeront de la manière suivante :

Lot n°	Tranche ferme 2023	Tranche optionnelle 1 2024	Tranche optionnelle 2 2025	TOTAL
1	169 767 €	106 046 €	79 947 €	355 760 €
2	218 895 €	187 569 €	180 158 €	586 622 €
3	129 091 €	40 875 €		169 966 €
4	17 984 €	7 633 €	28 085 €	53 702 €
5	70 912 €	97 381 €	45 280 €	213 573 €
6	2 970 €	36 808 €		39 778 €
7	78 984 €	72 719 €	17 613 €	169 315 €
Total H.T. travaux	688 602 €	549 031 €	351 083 €	1 588 716 €
Coordination SPS	3 289 €	2 622 €	1 677 €	7 588 €
Maîtrise d'œuvre	47 747 €	31 735 €	20 294 €	99 776 €
Aléas 5 %	34 428 €	27 453 €	17 555 €	79 436 €
Total H.T. Global	774 066 €	610 841 €	390 609 €	1 775 516 €

M. ALLUIN propose de solliciter la DRAC et le Conseil Régional pour la tranche ferme 2023 :

- 40% pour la DRAC soit 309 626 €
- 20% pour le Conseil Régional soit 154 813 €

Il propose de solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 20% sur l'ensemble du projet soit : 355 103 €

E. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales et du code des juridictions financières :

- Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Il est proposé de voter l'opération en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Les montants sont en T.T.C. :

Autorisation de Programme	Crédits de Paiement		
	2023	2024	2025
2 130 619,00 €	928 879 €	733 009 €	468 731 €

Financement	2023	ID : 089-218904647-20221118-2022_091-DE		
Subventions	819 542 €	366 504 €	234 366 €	1 420 412 €
<i>DRAC</i>	309 626 €	244 336 €	156 244 €	710 206 €
<i>Conseil Régional</i>	154 813 €	122 168 €	78 122 €	355 103 €
<i>Conseil Départemental</i>	355 103 €	- €	- €	355 103 €
Autofinancement	109 337 €	366 505 €	234 365 €	710 207 €
TOTAL	928 879 €	733 009 €	468 731 €	2 130 619 €

VU l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 10 novembre 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

APPROUVE le projet de travaux décrit ci-dessus pour un montant prévisionnel de 1 775 516 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel global dudit projet,

RETIENT les offres telles que présentées ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 20% du projet global soit 355 103 €,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC pour la tranche ferme 2023 à hauteur de 40 % soit 309 626 €,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional pour la tranche ferme 2023 à hauteur de 20% soit 154 813 €,

AUTORISE la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits seront inscrits en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP).

Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège NAZE

